RAPPORT ANNUEL

CM-AM GLOBAL BIODIVERSITE

Fonds commun de placement

Exercice du 13/06/2025 au 31/12/2025

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale, financière et extra-financière. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, en investissant dans des sociétés cotées qui s'engagent à contribuer à la préservation et/ou la réhabilitation des écosystèmes et de la biodiversité. L'objectif extra-financier de l'OPCVM fait référence à l'ambition de préserver et/ou de réhabiliter les écosystèmes et la biodiversité, à la base de toutes les sources de vie sur la terre et répondant directement aux besoins primaires de l'humanité et à son développement.
Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : 70% MSCI ALL COUNTRY WORLD (NDEEWNR Index), 30% MSCI EUROPE SMALL CAP (NCEDE15 Index). Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en
euro, dividendes nets réinvestis.
L'univers d'investissement initial du fonds est composé d'entreprises présentes dans la réunion des indices 70% MSCI ACWI et 30% MSCI EUROPE SMALL CAP ayant (i) une dépendance « élevée » à un service écosystémique et/ou, (ii) un impact négatif « élevé » sur une des cinq pressions sur les ressources naturelles et/ou, (iii) un impact positif sur un enjeu environnemental affectant le capital naturel (comme par exemple l'agriculture et la sylviculture durable, la conservation de l'eau, la mitigation du changement climatique et la préservation des écosystèmes marins et terrestres) déterminés par une méthodologie propriétaire

• Stratégie d'investissement

Les sociétés identifiées par les critères i) et/ou ii) sont dites 'en transition' et celles identifiées par le critère iii) sont dites 'apporteuse de solutions'.
Le processus d'investissement se décompose en trois étapes comme suit :
Etape 1 – Exclusions légales et sectorielles : A partir de cet univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre d'exclusion lié aux politiques sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles strictes sont mises en oeuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon et les hydrocarbures. La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures. Les politiques de suivi des controverses et d'exclusions sectorielles sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.
Etape 2 – Définition de l'univers investissable : Nous déterminons ensuite un univers à enjeux spécifique aux sociétés en transition et un univers thématique spécifique aux sociétés porteuses de solutions, en effectuant un filtre systématique d'adéquation avec notre définition d'investissement durable.
1. Univers des sociétés en transition : Pour identifier l'univers à enjeux des sociétés en transitions, la société de gestion applique des critères de matérialité liés à la biodiversité en utilisant un outil propriétaire qui s'appuie, en partie, sur la base de données ENCORE (encorenature.org). La société de gestion transparise les activités économiques des sociétés pour identifier leurs niveaux de matérialité en termes de dépendances et d'impacts négatifs. Les scores de dépendance et d'impact négatif sont en effet calculés en associant les segments de revenus des entreprises à la base de matérialité d'ENCORE, qui évalue les dépendances et les impacts d'activités humaines aux 21 services écosystémiques et/ou 11 impacts drivers. Ainsi, l'univers d'investissement initial sera composé à minima de 90%, exprimé en nombre ou en encours, d'entreprises appartenant à des secteurs/activités matériels à la biodiversité.

Pour chaque société de l'univers obtenu après application du critère de matérialité, la société de gestion applique une méthodologie capital naturel propriétaire qui s'articule autour des pressions les plus matérielles à chaque secteur et qui se base sur les pratiques et objectifs des entreprises quant à celles-ci.
Les pressions les plus matérielles à chaque secteur sont identifiées grâce aux travaux sectoriels de la TNFD. Dans l'absence de cartographie sectorielle de la TNFD, les pressions sont identifiées par l'équipe d'analyse extra financière. Chacun des secteurs sera donc analysé selon?deux piliers communs à tous les secteurs (gouvernance autour de la biodiversité et inclusion sociale), ainsi qu'entre 2 et 4 des pressions les plus matérielles à chaque secteur (changement d'utilisation des terres et des mers, pollution, changement climatique, exploitation des ressources).
Pour chaque pilier commun et chaque pression, nous avons déterminé un standard minimum de pratique et un standard minimum d'identification d'objectif de l'entreprise. Les entreprises doivent remplir au minimum 50% des standards minimums de pratiques pour son secteur, à défaut de quoielle n'est pas investissable. Nous excluons au moins 30% de l'univers à enjeux de ce fait, que ce soit en nombre d'entreprises ou en termes d'encours.
2. Univers thématique des sociétés porteuses de solutions : La société de gestion inclus également des sociétés qui offrent des solutions à potentiel d'impact positif en identifiant des revenus qui sont liés à un des enjeux environnementaux pouvant affecter le capital naturel ou une de ses pressions (tel que par exemple l'agriculture et la sylviculture durable, la conservation de l'eau, la mitigation du changement climatique et la préservation des écosystèmes marins et terrestres). Pour les identifier, nous sélectionnons au sein de la réunion d'indices initiale, après avoir appliqué notre définition investissement durable, toutes les sociétés qui appartiennent à une sélection d'industries, avec des activités identifiées comme en lien avec la thématique biodiversité.
Au sein de ces secteurs, afin de déterminer l'univers thématique durable lié à la biodiversité, nous sélectionnons tous les émetteurs qui ont au moins 5% de revenus ou de CAPEX provenant d'un type de produits ou services qui ont un impact positif sur une des pressions matérielles (comme par exemple la protection biologique des cultures, les pompes à chaleur, les infrastructures de traitement de l'eau et des déchets etc). Nous veillons par ailleurs à ce que ces entreprises n'aient pas d'incidence négative sur la biodiversité (DNSH), en excluant les sociétés qui ont des controverses très sévères liées à la déforestation. De plus, dans l'analyse fondamentale 'impacts biodiversité' nous intégrons les controverses plus larges sur l'environnement et la biodiversité et la matérialité des dépendances et impacts négatifs de la société.
L'univers durable des solutions d'impact positifs est réduit d'au moins 30% par rapport à l'univers thématique non durable.
L'univers d'investissement éligible est la réunion de l'univers à enjeux après filtre de sélectivité des sociétés en transition et de l'univers thématique après filtre de sélectivité des sociétés porteuses de solutions.
Etape 3 – Sélection des valeurs : A partir de cet univers de valeurs éligibles à l'investissement, l'équipe de gestion construit le portefeuille autour de 4 thèmes d'investissement :
1. Solutions techniques pour la préservation, réhabilitation des écosystèmes et lutte contre le changement climatique?: ceci comprend par exemple le conseil et la protection de l'environnement, les solutions climatiques.
2. Gestion Durable des écosystèmes : ceci comprend par exemple l'agriculture de précision et l'agriculture durable, les activités de sylviculture durable, aquaculture / pêche durable, les technologies et la gestion de l'eau.
3. Economie Alternative : substitution des matières premières primaires, recyclage et économie circulaire, le traitement des déchets et le recyclage, les biens de consommation durables.
3. Gestion du risque lié à la biodiversité?: Ceci comprend les sociétés dont l'impact, les risques et la dépendance à la perte de biodiversité sont considérables, pour lesquels nous attendons une transformation profonde pour ne pas causer de dommages significatifs. Ceci comprend par exemple l'alimentation durable.

Les sociétés font l'objet d'une évaluation financière à partir de modèle propriétaire afin de déterminer le potentiel de création de valeur de celle-ci : analyse et viabilité du business plan (notamment les segments liés à la biodiversité), croissance des revenus, positionnement concurrentiel, solidité financière, qualité du management, exécution opérationnelle, rentabilité financière de l'entreprise… Nous intégrons ici l'analyse des marchés des sociétés ou de leurs impacts sur la biodiversité.
A minima 90 % des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers en lien avec la protection de la biodiversité. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10 % de l'actif net. Cette sélection d'OPC/titres vifs peut générer une absence de cohérence des actifs sous-jacents entre eux en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 80 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont 30 % maximum en actions de capitalisation inférieure à 3 milliards d'euro.
De 0 % à 10 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés
De 0 % à 30 % en cumul sur les marchés émergents actions et taux.
Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.
Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille

COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds CMAM Global Biodiversité, lancé le 13 juin 2025, a sous-performé les indices actions mondiaux sur la période. Cette contre-performance s'explique principalement par notre positionnement sur des thématiques environnementales de long terme, alors que les marchés ont été largement tirés par les secteurs des technologies de l'information, de l'intelligence artificielle et par les services financiers, segments dans lesquels le fonds est peu ou pas exposé.

En fin d'année 2025, les investisseurs ont toutefois réorienté leurs allocations vers les thématiques liées au **changement climatique**. La poche « Solutions climatiques » du fonds a ainsi bénéficié des bonnes performances de **First Solar**, **Nordex** et **Nextpower**. Nous avons renforcé ce segment par l'acquisition de **Vestas Wind Systems**, dont les perspectives de marché se sont nettement améliorées. À noter également la solide contribution d'**Alstom**.

Nous avons par ailleurs profité de notre exposition aux producteurs d'électricité **renouvelable**, notamment **EDPR**, position que nous avons également renforcée.

En revanche, le secteur **agro-alimentaire** a pesé significativement sur la performance du fonds. Les fortes baisses de **Sprouts Farmers** (position allégée) et de **Nestlé** ont été particulièrement pénalisantes. Nous restons néanmoins confiants dans le potentiel de croissance de ce segment ainsi que dans les progrès réalisés en matière d'impact sur la biodiversité, et nous maintenons nos positions.

La thématique « **Gestion et technologies de l'eau** » a eu un impact limité sur la performance globale, malgré la bonne contribution de **Xylem**, première position du fonds.

À l'inverse, les sociétés de la thématique « **Protection et conseil environnemental** » ont moins bien performé. L'essor de l'IA suscite certaines inquiétudes concernant l'avenir de leurs activités, voire leur pérennité. Nous considérons cependant que ces craintes sont excessives et avons choisi de conserver nos positions.

Performances

Performance absolue nette du 13/06/2025 au 31/12/2025							
Libellé	Code ISIN	Type de Part	Date VL Début	VL Début	Date VL Fin	VL Fin	Performance (en %)
CM-AM GLOB BIODIV (IC)	FR001400YQY5	C	13/06/2025	1 000,00000	31/12/2025	991,34000	- 0,8660
CM-AM GLOB BIODIV (RC)	FR001400YQZ2	C	13/06/2025	100,00000	31/12/2025	98,69000	- 1,3100
CM-AM GLOB BIODIV (S)	FR001400YR05	C	13/06/2025	100,00000	31/12/2025	99,38000	- 0,6200

Règlement SFDR et Taxonomie

Article 9
La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.
L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852.
Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.
Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :
- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :
https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

Doctrine AMF

Significativement engagé dans les critères ESG
La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

Politique sectorielle

La politique d'exclusion sectorielle en vigueur est disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :
https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html

Frais de gestion indirects calculés

0,00 EUR

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :
- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec

les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A- Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en œuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Groupe La Française, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs cotés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse).
Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B- Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :
- Les gérants ;
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques ;
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C- Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : La Française veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maitrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité de La Française à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

La Française attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. La Française s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

La Française a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entrainer la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

La Française tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Groupe La Française se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable (en numéraire) qui vise à reconnaitre la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent de la fonction occupée par le collaborateur.
Les critères, quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers), sont évalués de manière pluriannuelle, à la fois au niveau de l'entité, du département concerné et du collaborateur.
Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur.
Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes. Ils traduisent également l'implication des collaborateurs dans le développement et le déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
Les critères quantitatifs et qualitatifs sont pondérés de manière à fournir des incitations adéquates au collaborateur sur le long-terme. Dans cette optique, un objectif de gestion des risques et de conformité commun à tous les collaborateurs fait l'objet d'une évaluation séparée pour chaque collaborateur.
Les critères sont repris en annexe IV de la présente politique de rémunération.

Pour toute rémunération variable excédant 100 000 euros, la première tranche de 50% sera payée en numéraire fin mars N+1. La tranche de 50% restante (Tranche Reportée) fera l'objet d'une acquisition progressive et échelonnée sur 3 périodes de 1 an chacune.

La rémunération variable des responsables des fonctions de contrôle est directement déterminée par le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe. La part fixe de la rémunération est privilégiée s'agissant des fonctions de contrôle. En ce qui concerne la détermination de la part variable de leur rémunération, l'évaluation des performances est effectuée en toute indépendance. Plus précisément, afin d'éviter les conflits d'intérêts, l'évaluation des performances des fonctions de contrôle s'appuie essentiellement sur des critères non financiers.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe. Pour l'année civile 2024, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif (toute personne présente au cours de l'année et rémunérée (totalité ou partielle)) : 331
Total Rému. DADS 2024 : 20 496 203,76 €
Fixe : 18 866 203,76 €
%fixe : 92,05 %
Variable 2024 : 1 630 000,00 €
Nb bénéficiaire variable : 74
% du variable : 7,95 %
Total rému. Cadres dirigeant : 2 440 843,93 €
Total rému. Preneurs de risques : 7 523 159,90 €

La Politique de rémunération a été revue en 2024.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.
Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com

• Evènements intervenus au cours de la période

13/06/2025 Création du fonds

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**16 883 600,15**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 883 600,15	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**0,00**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	**0,00**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	**0,00**	
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	**0,00**	
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**16 883 600,15**	
Créances et comptes d'ajustement actifs	**2 417,56**	
Comptes financiers	**375 095,40**	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**377 512,96**	
Total Actif I + II	**17 261 113,11**	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Capitaux propres :		
Capital	17 411 087,17	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	-175 615,88	
Capitaux propres I	**17 235 471,29**	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	
Emprunts	**0,00**	
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**0,00**	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**19 641,71**	
Concours bancaires	**6 000,11**	
Sous-total autres passifs IV	**25 641,82**	
Total Passifs : I + III + IV	**17 261 113,11**	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	76 543,58	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	10 282,96	
Sous-total Produits sur opérations financières	**86 826,54**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	-2 223,30	
Sous-total charges sur opérations financières	**-2 223,30**	
Total Revenus financiers nets (A)	**84 603,24**	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-121 633,94	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-121 633,94**	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-37 030,70**	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-260,22**	
Revenus nets I = C + D	**-37 290,92**	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	100 065,97	
Frais de transactions externes et frais de cession	-20 592,76	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**79 473,21**	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-1 939,96**	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**77 533,25**	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-224 500,68	
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-52,74	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**-224 553,42**	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**8 695,21**	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-215 858,21**	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	
Résultat net = I + II + III - IV	**-175 615,88**	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale, financière et extra-financière. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, en investissant dans des sociétés cotées qui s'engagent à contribuer à la préservation et/ou la réhabilitation des écosystèmes et de la biodiversité. L'objectif extra-financier de l'OPCVM fait référence à l'ambition de préserver et/ou de réhabiliter les écosystèmes et la biodiversité, à la base de toutes les sources de vie sur la terre et répondant directement aux besoins primaires de l'humanité et à son développement.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : 70% MSCI ALL COUNTRY WORLD (NDEEWNR Index), 30% MSCI EUROPE SMALL CAP (NCEDE15 Index). Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes nets réinvestis.

L'univers d'investissement initial du fonds est composé d'entreprises présentes dans la réunion des indices 70% MSCI ACWI et 30% MSCI EUROPE SMALL CAP ayant (i) une dépendance « élevée » à un service écosystémique et/ou, (ii) un impact négatif « élevé » sur une des cinq pressions sur les ressources naturelles et/ou, (iii) un impact positif sur un enjeu environnemental affectant le capital naturel (comme par exemple l'agriculture et la sylviculture durable, la conservation de l'eau, la mitigation du changement climatique et la préservation des écosystèmes marins et terrestres) déterminés par une méthodologie propriétaire

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025				
Actif net total	**17 235 471,29**				
PART CAPI I1					
Actif net	11 598 793,13				
Nombre de parts	11 700,000				
Valeur liquidative unitaire	991,34				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	3,76				
PART CAPI RC					
Actif net	5 636 578,78				
Nombre de parts	57 110,396000				
Valeur liquidative unitaire	98,69				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-0,06				
PART CAPI S					
Actif net	99,38				
Nombre de parts	1,000				
Valeur liquidative unitaire	99,38				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	0,67				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 6 mois et 17 jours (date de création 13/06/2025).

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR001400YQZ2	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
IC	FR001400YQY5	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
S	FR001400YR05	1,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR001400YQZ2	Néant
IC	FR001400YQY5	Néant
S	FR001400YR05	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR001400YQZ2 RC
Néant

Part FR001400YQY5 IC
Néant

Part FR001400YR05 S
Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- ## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.
Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :
- BTF/BTAN :
Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.
- Autres TCN :
Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.
Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :
- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

• Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :
- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.

- **Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe**

- **Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.
La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.
Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme
La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	
Capitaux propres début d'exercice	**0,00**	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	17 417 582,20	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	0,00	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-37 030,70	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	79 473,21	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-224 553,42	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**17 235 471,29**	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI I1		
Parts souscrites durant l'exercice	11 700,000	11 703 750,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	11 700,000	11 703 750,00
PART CAPI RC		
Parts souscrites durant l'exercice	57 110,396000	5 713 732,20
Parts rachetés durant l'exercice	0,000000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	57 110,396000	5 713 732,20
PART CAPI S		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI I1	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI RC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400YQY5	PART CAPI I1	Capitalisable	EUR	11 598 793,13	11 700,000	991,34
FR001400YQZ2	PART CAPI RC	Capitalisable	EUR	5 636 578,78	57 110,396000	98,69
FR001400YR05	PART CAPI S	Capitalisable	EUR	99,38	1,000	99,38

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	France +/-	Norvège +/-	Australie +/-	Canada +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	16 883,60	7 121,93	2 892,94	911,48	819,80	636,38
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**16 883,60**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**375,10**	0,00	0,00	0,00	375,10
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**-6,00**	0,00	0,00	0,00	-6,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**369,10**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	375,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**369,10**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	NOK +/-	AUD +/-	CAD +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	7 121,93	1 173,29	819,80	636,38	1 600,93
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1,95	0,00	0,00	0,47	0,00
Comptes financiers	0,00	26,93	15,74	21,98	39,54
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**7 117,88**	**1 200,22**	**835,54**	**658,83**	**1 640,47**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	2 417,56
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**2 417,56**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-19 641,71
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	**-19 641,71**
Total des créances et dettes	**-17 224,15**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI I1	31/12/2025
Frais fixes	64 843,04
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI RC	31/12/2025
Frais fixes	56 790,60
Frais fixes en % actuel	1,80
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI S	31/12/2025
Frais fixes	0,30
Frais fixes en % actuel	0,54
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			**0,00**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	
Revenus nets	**-37 290,92**	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-37 290,92**	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-37 290,92**	

PART CAPI I1		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-8 067,73	
Total	**-8 067,73**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI RC		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-29 223,38	
Total	**-29 223,38**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI S		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	0,19	
Total	**0,19**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**77 533,25**	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**77 533,25**	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**77 533,25**	

PART CAPI I1		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	52 134,98	
Total	**52 134,98**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI RC		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	25 397,79	
Total	**25 397,79**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	0,48	
Total	**0,48**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**16 883 600,15**	**97,96**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**16 883 600,15**	**97,96**
Aérospatial et défense			209 769,38	1,22
PLANET LABS PBC	USD	12 500	209 769,38	1,22
Agro-alimentaire			2 274 891,18	13,20
AGRANA BETEILIGUNGS AG	EUR	15 250	166 225,00	0,96
BAKKAFROST	NOK	6 000	261 810,62	1,52
BARRY CALLEBAUT NOM.	CHF	145	203 376,54	1,18
DANONE	EUR	8 300	637 274,00	3,70
KERRY GROUP CL.A	EUR	3 550	276 900,00	1,61
MOWI	NOK	20 000	410 921,87	2,38
NESTLE SA-REG	CHF	3 765	318 383,15	1,85
Bâtiment et matériaux de construction			2 073 382,73	12,03
AECOM	USD	4 000	324 500,04	1,88
ARCADIS	EUR	7 500	266 550,00	1,54
BOWMAN CONSULTING GROUP LTD	USD	13 000	365 296,57	2,12
SAINT-GOBAIN	EUR	4 750	413 060,00	2,40
STANTEC	CAD	4 500	361 469,10	2,10
TETRA TECH	USD	12 000	342 507,02	1,99
Chimie			1 028 264,98	5,96
ECOLAB	USD	2 200	491 484,98	2,85
KEMIRA	EUR	8 500	166 430,00	0,96
LENZING	EUR	5 750	134 550,00	0,78
TESSENDERLO	EUR	9 000	235 800,00	1,37
Commerce alimentaire et Pharmacie			214 832,78	1,25
UNITED NATURAL FOODS	USD	7 500	214 832,78	1,25
Electricité			709 892,86	4,12
BORALEX CL.A	CAD	17 500	274 912,86	1,59
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	27 000	325 080,00	1,89
ERG	EUR	5 000	109 900,00	0,64
Energies renouvelables			1 366 119,89	7,93
FIRST SOLAR	USD	1 400	311 226,28	1,81
NEXTRACKER INC	USD	4 500	333 584,38	1,94
NORDEX	EUR	16 000	465 920,00	2,70
VESTAS WIND SYSTEMS	DKK	11 000	255 389,23	1,48
Equipement électronique et électrique			1 279 836,06	7,42
ALSTOM REGROUPT	EUR	12 000	302 040,00	1,75
BADGER METER INC	USD	2 300	341 114,80	1,98
TRIMBLE	USD	9 549	636 681,26	3,69
Equipements et services médicaux			275 963,75	1,60
VERALTO CORPORATION	USD	3 250	275 963,75	1,60

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Gaz eau et services multiples aux collectivités			1 198 005,78	6,95
AMERICAN WATER WORKS	USD	3 000	333 163,14	1,93
KURITA WATER INDUSTRIES	JPY	5 250	181 282,64	1,05
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	23 000	683 560,00	3,97
Industries généralistes			882 041,55	5,12
BRAMBLES LTD	AUD	26 000	340 157,84	1,97
ELOPAK ASA	NOK	70 000	328 213,71	1,91
MAYR-MELNHOF KARTON	EUR	2 300	213 670,00	1,24
Ingénierie Industrielle			1 347 615,48	7,82
ENERGY RECOVERY	USD	12 000	137 758,49	0,80
MIURA CO LTD	JPY	20 700	342 185,05	1,99
TOMRA SYSTEMS	NOK	15 000	172 343,88	1,00
XYLEM	USD	6 000	695 328,06	4,03
Matériel équipements destinés aux TI			358 222,50	2,08
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	1 525	358 222,50	2,08
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			300 310,63	1,74
NOVONESIS A/S (NOVOZYMES A/S)B	DKK	5 500	300 310,63	1,74
Services appui à industrie			1 068 876,64	6,20
BUREAU VERITAS	EUR	11 600	315 288,00	1,83
CLEAN HARBORS INC	USD	2 400	478 897,12	2,78
MONTROSE ENVIRONMENTAL GROUP I	USD	13 000	274 691,52	1,59
Services de traitement et élim des déchets			1 499 530,18	8,70
BEFESA S.A.	EUR	9 400	277 300,00	1,61
CLEANAWAY WASTE MANAGEMENT L	AUD	325 000	479 643,29	2,78
REPUBLIC SERVICES	USD	3 100	559 086,89	3,24
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	2 500	183 500,00	1,07
Societés de placement immobilier			221 759,85	1,29
WEYERHAEUSER	USD	11 000	221 759,85	1,29
Soins personnels pharmacies et épiceries			271 193,94	1,57
SPROUTS FARMERS MARKET	USD	4 000	271 193,94	1,57
Transport industriel			303 089,99	1,76
DEERE	USD	765	303 089,99	1,76
Total			**16 883 600,15**	**97,96**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	16 883 600,15
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	377 512,96
Autres passifs (-)	-25 641,82
Total = actif net	**17 235 471,29**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: CM-AM GLOBAL BIODIVERSITE

Identifiant d'entité juridique: 969500HYE6YVE6R09C64

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ **Oui**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: 98%

- ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

●○ ☐ **Non**

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de XX% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Ce produit financier a pour objectif la recherche d'une performance nette de d'offrir une performance liée à l'évolution des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, en investissant dans des sociétés cotées qui s'engagent à contribuer à la préservation et/ou la réhabilitation des écosystèmes et de la biodiversité.

L'objectif d'investissement durable de l'OPCVM fait référence à l'ambition de préserver et/ou de réhabiliter les écosystèmes et la biodiversité, à la base de toutes les sources de vie sur la terre et répondant directement aux besoins primaires de l'humanité et à son développement. Pour cela l'OPCVM sélectionnera des entreprises qui se transforment pour réduire leurs dépendances aux services écosystémiques et/ou leurs impacts négatifs sur les pressions sur la biodiversité et des entreprises qui fournissent des solutions pour la préservation ou restauration du capital naturel.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable sont:
- Indicateur 1 **: Empreinte carbone** de l'entreprise mesurée par les émissions de CO2 d'une entreprise divisées par sa valeur d'entreprise, exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investis. : **587 tCO2/M€**

- Indicateur 2 : **Empreinte biodiversité** de l'entreprise mesurée MSA par km2. Le MSA (mean species abundance ou abondance moyenne des espèces) est un indicateur qui permet d'exprimer l'abondance relative d'une espèce dans un écosystème par rapport à son abondance dans un écosystème vierge non perturbé. **2314km2.MSA.an**
- Indicateur 3 : **L'alignement des revenus ou CAPEX provenant de produits et services apportant une solution d'impact positif sur la biodiversité**. Les solutions à impact positif sont définies dans le code de transparence disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management. **201%** (des activités et des solutions pouvant avoir des impacts positifs sur différents éléments).

Le score ESG du produit financier à date était de 6.29/10 tandis que son benchmark de référence (à posteriori) affichait un score de 5.64/10.
Le taux de couverture ESG du portefeuille était de 100%, celui du benchmark (à posteriori) 94.55%

…et par rapport aux périodes précédentes ?
Il s'agit du premier rapport produit pour ce fonds, il n'y a pas de base de comparaison.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?
Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au cœur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management.
Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social.
Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disants en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.
La section sur la proportion d'investissement durable du produit sur la période, par rapport à son minimum d'engagement démontre l'effort mis en œuvre pour orienter le financement vers des sociétés qui ont de bonnes pratiques de durabilité.
Les seuils quantitatifs minimums que la société de gestion s'est fixé pour l'investissement durable sont consultables dans la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?
Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification des principales incidences négatives pour permettre l'évaluation des préjudices importants pouvant venir affaiblir la proposition d'investissement durable. Il permet d'évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?
Les indicateurs PAI pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, comme indiqué par les autorités européennes de surveillance (AES) dans leur déclaration de clarification du 2 juin 2022, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental et le social et sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés.

Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS sont pris en considération.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:
De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
De règles d'exclusion normative concernant les armes controversées et le respect des droits humains
De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération ; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité par le produit financier se fait de trois façons :

1. Par l'application de politiques d'exclusion sectorielles. Elles s'appliquent à toutes les stratégies gérées activement, y compris ce produit financier, et concernent les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. Elles permettent de se prémunir d'une exposition à de forts risques de durabilité inhérents à ces secteurs.
2. Par la notation ESG interne, qui permet de mesurer la performance ESG générale d'une société ou d'un émetteur. Elle est constituée à partir d'un éventail d'indicateurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance découlant d'une analyse des données brutes PAI.
3. Et par l'investissement durable, qui nécessite qu'au moins 4 des 9 critères DNSH relatifs aux PAI soient validés afin de considérer un investissement comme durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024 au 31/12/2025

Emetteur	Secteur GICS	% Poids
Xylem Inc	Industrials	4,03
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	Utilities	3,97
DANONE	Consumer Staples	3,70
Trimble Navigation Ltd	Information Technology	3,69
Republic Services Inc	Industrials	3,24
ISR Emetteur Ecolab	Materials	2,85
Cleanaway Waste Management L	Industrials	2,78
Clean Harbors Inc	Industrials	2,78
Nordex	Industrials	2,70
SAINT-GOBAIN (COMPAGNIE DE)	Industrials	2,40



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

A date, le produit financier a une proportion d'investissements liés à la durabilité de 98%.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

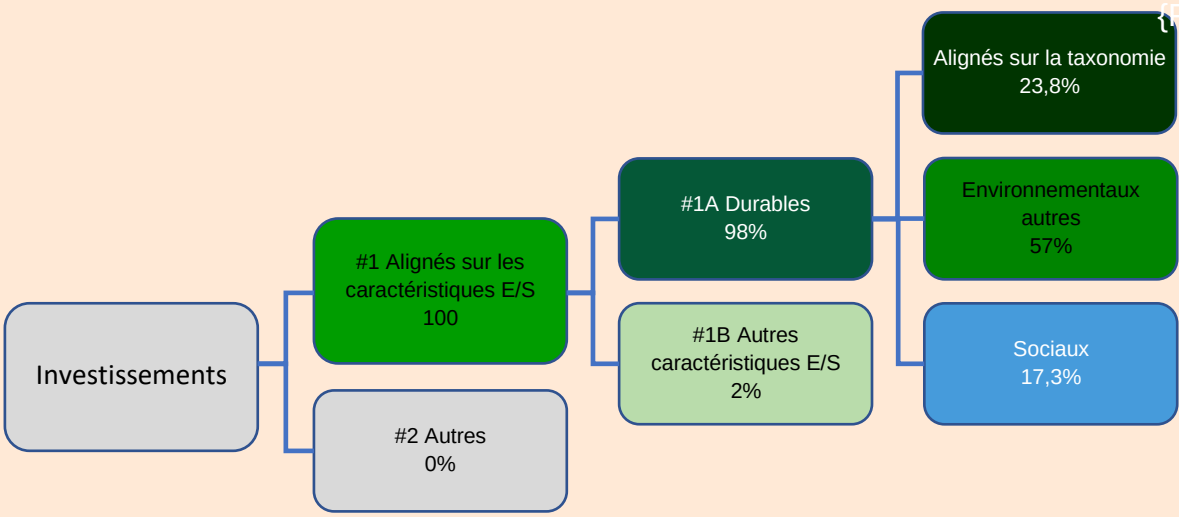

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en-carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur GICS	**% Poids**
Industrials	52,3
Information Technology	7,5
Real Estate	1,3
Utilities	10,0
Materials	10,9
Consumer Staples	16,0

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le montant d'alignement à la taxonomie européennes est calculé à partir de la donnée reportée par les entreprises et relayée par des fournisseurs de données externes. L'alignement de chaque émetteur est pondéré par son poids en portefeuille qui explique les proportions agrégées remontées.

L'alignement calculé est de 23,8%

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1]?

☐ Oui

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines

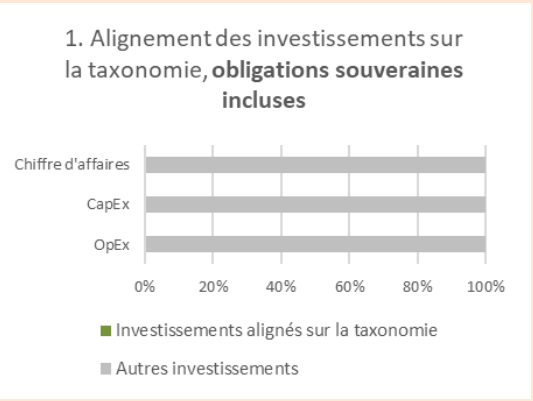

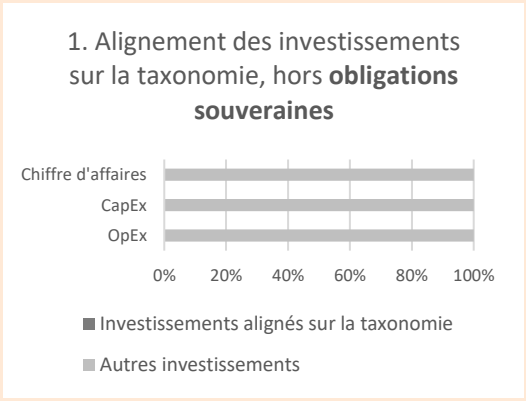

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : N/A

% alignement activités transitoires : N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport produit pour ce fonds, il n'y a pas de base de comparaison.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnement non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

A date, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE du produit financier était de 33,2%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A date, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de 17,3%.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence ; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.
Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif, afin d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle.

Ceux-ci peuvent par exemple prendre la forme d'assurer :

- un taux de couverture des caractéristiques extra-financières satisfaisant tel que décrit dans la documentation précontractuelle et ci-dessus.
- le respect des critères de sélectivité / amélioration du produit.
- l'application des politiques d'exclusions sectorielles
- la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marche large ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?

Le fonds a été lancé le 13/06/2025.
CM-AM GLOBAL BIODIVERSITE - Part IC : -0,87%
CM-AM GLOBAL BIODIVERSITE - Part RC : -1,31%
CM-AM GLOBAL BIODIVERSITE - Part S : -0,62%
Benchmark : 10,71%

{PAS_D

CM AM GLOBAL BIODIVERSITE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

CM AM GLOBAL BIODIVERSITE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale CM AM GLOBAL BIODIVERSITE relatifs à l'exercice 6 mois et 17 jours clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 13/06/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

